

Porte de cave de haute sûreté **Kaweco**

3 points de fermeture avec points haut et bas

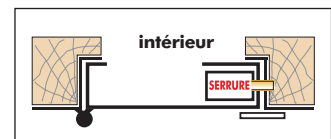
Remplace votre porte bois et son bâti métallique (huisserie) renforce considérablement le bâti d'origine. L'option ventilation haute ou basse est idéale pour les caves à vin. La serrure peut sur demande fonctionner avec la même clé que celle de votre porte principale.

Résistance à l'effraction certifiée **A2P BP1**



PORTE et SERRURE : vous bénéficiez de la double certification

- **Le bâti** : huisserie 3 éléments + le seuil en acier
- **La porte** : Porte simple face avec 4 omégas de renfort horizontaux en acier + plat de battement soudé



- **Une serrure encastrée avec 3 points haut et bas**

Les clés et votre carte de propriété vous sont remises sous sachet scellé.

- **La reproduction de vos clés en toute sérénité**

Vos doubles de clés : de nous fabricant, à vous l'utilisateur via nos sites internet ou auprès de l'usine MUEL ou REELAX. Assistance pour commandes de clés à Romainville (93) Tél. 01 41 83 08 93

- **Les couleurs**

Large choix de couleurs, peinture cuite au four à 200°. Choisissez : www.tordjmanmetal.fr/nuancier

- **La garantie**

L'ensemble est garanti 10 ans

- **Ventilation en option**

Ventilation haute ou basse 33 trous en forme de trèfle (H: 200 x L: 400)

- **D'autres portes de cave blindées** sur www.tordjmanmetal.fr



Nos portes blindées certifiées **et** nos prestigieuses marques de serrures certifiées ont été testées et approuvées pour leur résistance à l'effraction par le Pôle Européen de Sécurité CNPP www.cnpp.com

« Résistance DOUBLEMENT certifiée » Pourquoi ?

1/ la résistance d'une porte blindée ou d'un blindage de porte = la résistance de son élément le plus faible

Imaginez une chaîne dont un maillon sur deux est en acier et un maillon sur deux en plastique.

Quelle est la résistance de cette chaîne ? Bien sûr, celle-ci est égale à la résistance des maillons les plus faibles, la résistance des maillons en plastique ; le fait d'avoir ajouté un maillon sur deux en acier n'a servi strictement à rien.

Avec un dispositif anti-effraction, le principe est le même : la résistance d'un tel dispositif est égale à la résistance de l'élément le plus faible.

C'est précisément ce que teste le Pôle Européen de Sécurité CNPP (l'organisme certificateur) quand il évalue la résistance à l'effraction d'un blindage de porte ou d'une porte blindée : ils testent tous les points vulnérables d'une porte, les points que les cambrioleurs attaquent. Ils recherchent les points faibles.

Si une porte est certifiée par le CNPP, son niveau de certification sera celui de l'élément le plus faible de la porte.

2/ Un blindage ordinaire (ou une porte blindée ordinaire) + une serrure certifiée = une tromperie

Certains installateurs proposent un blindage de porte ou une porte blindée ordinaire (non certifié) équipé d'une serrure certifiée, en expliquant à leur client potentiel que la solution qui leur est proposée est une solution certifiée, et si on insiste un peu la réponse devient : c'est pratiquement équivalent, et c'est moins cher !

Pour ces produits non certifiés, vous pouvez être certains qu'ils échoueraient aux tests de résistance à l'effraction du CNPP, car quel fabricant se passerait de l'argumentation commerciale de la certification si son produit pouvait l'obtenir ?

Donc, poser une serrure certifiée sur un blindage ou une porte blindée ordinaire, c'est comme intercaler des maillons en acier au milieu d'une chaîne en plastique, cela ne change strictement rien à la résistance de la porte.

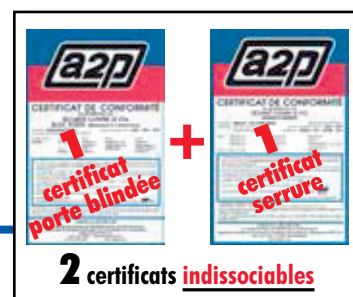
La résistance de la porte est toujours égale à la résistance de son élément le plus faible : si les paumelles (gonds) ne résistent que 2 minutes à l'arrachement au pied de biche, à quoi cela sert-il de poser une serrure qui résiste 15 minutes ?

La résistance de la porte sera toujours de 2 minutes, et le cambrioleur aura vite fait de repérer le point faible de la porte.

Ce type de proposition est tout simplement une tentative de tromperie du consommateur

3/ La double certification = 2 certificats du CNPP

Pour protéger le consommateur, le CNPP a créé la certification des portes blindées et des blindages de porte, en plus de celle des serrures.



Qu'est-ce qu'une porte blindée certifiée ?

- Une porte en acier et son bâti, qui constitue une ensemble certifié, donc vendu avec un certificat du CNPP qui accorde la marque **A2P** et le degré de résistance à l'effraction certifié : **A2P BP1**, **A2P BP2** ou **A2P BP3** (résistance maximale) ...

- + Une serrure et son cylindre, qui constitue un ensemble certifié, donc vendu avec un certificat du CNPP qui accorde la marque **A2P** et le degré de résistance à l'effraction certifié : **A2P 1 étoile**, **A2P 2 étoiles** ou **A2P 3 étoiles** (résistance maximale)

Pour une porte blindée ou un blindage, il faut 2 certificats A2P : 1 pour la porte + 1 pour la serrure